

Mesures de sécurité Covid-19

Loisirs & Culture Sud-Ouest
1055 rue d'Hibernia Montréal, QC H3K 2V3
514-872-3456 info@LCSO.ca

Interprétation :

Les mesures de sécurité des points 1 à 6 s'appliquent aux activités suivantes de l'organisation :

- Activités Gratuites régulières
- Activités Payantes
- Programme Après-l'école (PAE)
- Ligues sportives amicales
- Formations
- Activités Ponctuelles

1. Respecter les consignes d'isolement lorsqu'elles s'appliquent

Le participant ne doit pas se présenter à son activité si :

- Il revient de voyage à l'extérieur du pays depuis moins de deux (2) semaines;
- Lui-même ou une personne résidant au même domicile que lui présente des symptômes de la Covid-19, a reçu un diagnostic positif à la Covid-19, est en attente d'un résultat de test ou a été en contact avec quelqu'un de contaminé;
- Il présente un des principaux symptômes de la Covid-19 soit : fièvre ou sensation d'être fiévreux, toux récente ou empirée depuis peu, difficulté à respirer ou essoufflements ou encore la perte soudaine du goût ou de l'odorat.
- Il présente deux des trois séries de symptômes suivants :
 - a) Fatigue intense et inhabituelle OU douleurs musculaires sans raisons évidentes OU mal de tête OU perte d'appétit;
 - b) Nausées, vomissements ou diarrhée dans les douze (12) dernières heures;
 - c) Mal de gorge.

2. Appliquer l'hygiène des mains et l'étiquette respiratoire

Le participant doit :

- Respecter les mesures d'hygiène des mains.
- Se conformer à la pratique de l'étiquette respiratoire :
 - Se couvrir la bouche et le nez lorsque l'on tousse ou éternue, utiliser des mouchoirs ou son coude replié, et se laver ensuite les mains. Jeter immédiatement les mouchoirs utilisés à la poubelle et se laver les mains.
- Le participant âgé de dix (10) ans et plus doit porter le couvre-visage en tout temps (à l'arrivée, dans les déplacements, etc.), à l'exception des moments suivants :
 - Lors de l'activité physique et sportive;
 - Lorsqu'il est assis sur un banc de joueurs en attente d'une substitution ET que la distanciation physique minimale de deux (2) mètres est respectée, toutefois le port du couvre-visage est tout de même recommandé lors de ce moment d'attente;
 - Lorsqu'il est dans une zone individuelle délimitée et que le responsable de l'activité en a donné l'autorisation.

3. Favoriser les mesures de distanciation physique.

Le participant doit :

- Prendre les mesures nécessaires pour respecter une distance de deux (2) mètres entre les personnes.
- Favoriser l'utilisation de barrières physiques et éviter les contacts physiques (accolades, poignées de main, célébrations, etc.).
- Respecter les marquages apposés au sol au centre Saint-Charles ainsi qu'à l'école Charles-Lemoyne.
- Favoriser l'individuation du matériel (éviter le partage d'équipement, gourdes d'eau individuelles, etc.).

4. Respecter l'accès limité des lieux.

- Le participant doit signer le registre d'entrées lorsque demandé par la ville de Montréal ou par l'organisme LCSO.
- Le participant doit répondre à des questions de santé avant chaque activité, et ce à chaque jour/semaine.
- Les spectateurs ne sont pas autorisés. Seuls les participants inscrits à l'activité peuvent accéder aux locaux.
- Les vestiaires ne sont pas accessibles.
- L'accès aux fontaines à eau sera limité. Veuillez apporter votre bouteille d'eau personnelle préalablement remplie.
- Aucun rassemblement ni flânage ne seront tolérés à l'intérieur ou devant les entrées et accès du centres Saint-Charles et de l'école Charles-Lemoyne.
- Prioriser l'utilisation de la salle de bain mixte située à l'étage, afin de limiter la circulation dans le centre St-Charles.
- Le participant doit utiliser seulement la sortie indiquée à l'étage et non les escaliers principaux lorsqu'il quitte le centre Saint-Charles à la fin de son activité.

5. Assurer un nettoyage et une désinfection des objets et surfaces fréquemment touchés.

- Le participant est responsable de la désinfection de son matériel/équipement personnel entre chaque activité.
- Le participant est responsable de désinfecter le matériel qui lui est prêté pour une activité avant et après chaque utilisation.

6. Protocole (émis par la Santé publique)

Ce protocole a été mis en place pour s'assurer de la gestion d'une situation dans laquelle un participant serait sujet à des symptômes de la covid-19.

- a) Retirer le participant de l'activité et le placer en isolement temporaire.
- b) Appeler la direction de la santé publique et suivre les directives.
- c) S'il y a confirmation que le participant est testé positif, aviser les autres participants de l'organisme et les participants ayant été en contact de manière prolongée avec cette personne.

7. Mesures spécifiques aux ligues sportives amicales

- Pour les arbitres, favoriser l'utilisation d'un sifflet électronique.
- Limiter les contacts physiques entre les joueurs.
- Utiliser une formule de jeu à moins de joueurs, afin de limiter les contacts entre les participants. Veuillez-vous référer au tableau ci-bas pour connaître la formule de jeu qui s'applique à chaque activité. Notez qu'il est possible d'utiliser une formule de jeu à moins de joueurs. Cette formule est indicatrice du maximum à respecter. Le maximum est une indication et il peut varier selon les recommandations de la santé publique du Québec.

HOCKEY COSOM	3 VS 3 à 5 VS 5 + les gardiens de buts
VOLLEYBALL	3 VS 3 à 6 VS 6
BASKETBALL	3 VS 3 à 5 VS 5

8. Responsabilité

Le participant doit se conformer aux mesures de santé Covid-19 mise en place par Loisirs & Culture Sud-Ouest et respecter les directives sous peine de se voir retirer ses privilèges d'accès aux installations.

- Je m'engage à respecter les consignes abordées ci-dessus en lien avec la situation actuelle.
- J'ai discuté des mesures du document avec mon enfant, je lui ai expliqué en quoi consiste les mesures et je l'ai informé de l'importance de les respecter.
- Je m'engage à rapporter au service clientèle ma condition physique ou celle de mon enfant en cas de doute.
- Je m'engage à répondre aux questions de santé à toutes les semaines.
- Je m'engage à prendre les précautions nécessaires pour respecter les consignes de l'INSPQ.
- Je comprends et je m'engage en tant que participant, que en cas de doute, Loisirs et Culture Sud-Ouest a le droit de m'interdire l'accès aux activités ou de retourner votre enfant à la maison.

9. Acceptation du risque

L'organisme Loisirs & Culture Sud-Ouest (LCSO) s'engage à se conformer à toutes les exigences et recommandations de la Santé publique du Québec et des autres autorités gouvernementales, et à mettre en place et adopter toutes les mesures nécessaires à cet effet.

Cependant, l'organisme Loisirs & Culture Sud-Ouest (LCSO) ne peut garantir un milieu sans COVID-19, qui soit exempt de contamination ou de contagion, et ne peut garantir que vous, que vos enfants, ou que toutes autres personnes, ne seront pas infectés par la COVID-19, malgré toutes les mesures en place.

En vous inscrivant, vous assumez volontairement le risque que vous-même ou votre/vos enfants(s), puissiez être exposés ou infectés par la COVID-19 et en aucun cas, l'organisme Loisirs & Culture Sud-Ouest (LCSO) ne pourra être tenu responsable advenant une éclosion ou une infection à la COVID-19 dans le cadre d'une de ses activités.

Au plaisir de passer une merveilleuse saison tous ensemble.

L'équipe de Loisirs & Culture Sud-Ouest

Le participant doit se conformer aux règlements de Loisirs & Culture Sud-Ouest et respecter les directives sous peine de se voir retirer ses privilèges d'accès aux installations de l'organisme.

- J'ai lu les règlements, j'y adhère et m'y engage.
- J'ai pris connaissance des mesures de sécurité reliées à la Covid-19 et je m'engage à m'y conformer.
- Je comprends que l'organisme Loisirs & Culture Sud-Ouest (LCSO) ne peut garantir un milieu sans COVID-19, qui soit exempt de contamination ou de contagion.

Nom du participant ou du responsable de l'enfant mineur (lettres moulées)

Signature

Date